

Echos du Conseil communal

Lors de sa séance du 25 février 2020, le Conseil communal a :

- accordé à la Municipalité un crédit d'étude et de construction d'un montant de CHF 210'000.- TTC (deux cent dix mille francs) destiné aux travaux pour la construction d'un ouvrage de rétention et de collecteurs EC et EU dans le secteur de la route du Village;
- accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 240'000.- TTC (deux cent quarante mille francs) destiné à la réfection de la place au sud et de l'escalier extérieur de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche, avec reprise de l'étanchéité du bâtiment. Il est également prévu un remplacement des caniveaux le long du cheminement pour une meilleure évacuation des eaux de ruissellement provenant de la place de fête, ainsi qu'une remise en état du cheminement piétonnier en pavés de la salle de gymnastique;
- autorisé la Municipalité à poursuivre les études de développement d'un réseau de chauffage à distance (CAD) et d'une centrale de production de chaleur renouvelable avec la volonté de créer prochainement une ou plusieurs sociétés anonymes (SA) avec un ou plusieurs partenaires institutionnels et/ou privés pour la gestion de la production et/ou la distribution de l'énergie thermique pour le chauffage à distance (CAD);
- accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 8'617'700.- TTC (huit millions six cent dix-sept mille sept cents francs) destiné aux transformations et à l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la Salle des spectacles, de l'Auberge communale, des appartements et du local du feu et en particulier leur mise en conformité aux normes de protection incendie;
- accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal, qui stipule qu'en l'état actuel, le territoire paraît relativement bien couvert en terme de points d'accès à l'eau potable mais que dans la démarche en cours concernant l'aménagement de 3 places de jeux, des points d'accès à l'eau potable seront intégrés dans les projets sous réserve des possibilités financières et/ou techniques, dépendant de la position du réseau souterrain à proximité. Par ailleurs, un point d'eau avec robinet sera aménagé au niveau des vestiaires du terrain de foot du Bois-de-la-Chapelle;
- entendu le rapport de fin d'année du Conseil d'établissement d'Epalinges par M. le Conseiller communal Marc Veraguth;
- reçu l'interpellation de M. le Conseiller communal Patrick Assal demandant à la Municipalité des explications sur la raison pour laquelle le projet de réfection de la grande salle est présenté avant qu'une réponse à sa motion, datant de plus d'un an et demandant une vision globale sur la Croix-Blanche y compris sur la réfection de la salle des spectacles, n'ait été fournie au Conseil communal;
- entendu le vœu de Mme la Conseillère communale Sandrine Cavin demandant à la Municipalité que les délais des réponses aux initiatives des conseillers soient respectés au plus près;
- entendu le souhait de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant que la feuille de route établie par le groupe de réflexion Croix-Blanche, qui synthétise et met en perspective tous les projets concernant la zone de la Croix-Blanche soit transmise aux conseillers.

Nicolas Häusel,
président du Conseil communal,
et Fabienne Gheza,
secrétaire du Conseil communal

L'ensemble des préavis, décisions et PV des séances du Conseil communal sont accessibles sous www.epalinges.ch/conseil-communal

Epalinges en résumé

Un habitat remontant à un millier d'années, une organisation communautaire puis communale rurale durant plus de cinq cents ans, une cité urbaine depuis cinquante ans: telle est en bref l'évolution historique d'Epalinges.

Il n'existe à ce jour aucun vestige de la pré-histoire ni aucune trace d'une présence humaine dans notre commune avant le XII^e siècle. La première mention d'Epalinges date de 1182 et celle d'un habitant dix ans plus tard, en 1192. Le premier Palinzard connu se nommait Uldric. Comme il figure dans le cadre d'un litige, une ou plusieurs générations doivent l'avoir précédé.

Il faut également savoir que dans le Haut Moyen Age, les forêts appartenaient au souverain. En 1011, Rodolphe III, petit-fils de la légendaire reine Berthe et dernier roi de Bourgogne dénué de descendance, a cédé à l'évêque de Lausanne le comté de Vaud, dont faisait partie le Jorat. Les grands défrichements destinés à augmenter les surfaces arables se sont développés à partir de cette époque. Ils sont à l'origine de notre commune, alors couverte de forêts.

En 1182 donc, le nom d'Epalinges figure dans un document qui énumère les lieux déjà habités concédés par l'évêque de Lausanne à son chapitre, c'est-à-dire à l'assemblée de ses chanoines. 1182 ne marque donc pas le point de départ de notre commune. Cette année en constitue cependant un événement historique majeur, car Epalinges sera désormais soumise au chapitre de la cathédrale de Lausanne pendant 354 ans.

La progression des défrichements a été de très longue durée. La commune ne comptait en effet que treize feux (ndlr, équivalent d'une famille ou d'un foyer au Moyen Age) en 1550! Durant plusieurs siècles, toutes les terres ont appartenu au chapitre. Les occupants n'en étaient que les tenanciers et devaient verser des redevances aussi bien au chanoine titulaire qu'à l'évêque. Les défrichements successifs expliquent le mitage d'un territoire composé de bâtiments isolés, dépourvus d'un centre villageois.

Jusqu'en 1735, Epalinges était entièrement situé entre le Flon et la Vauguery. A partir de cette date, grâce à un accord avec Lausanne, ses limites ont été agrandies à l'est du Vauguery jusqu'au Flon Morand, ce qui a pratiquement doublé l'étendue de la commune.

C'est en 1536 que Berne a supplanté le chapitre et l'évêque de Lausanne. Entre-temps, les Palinzards avaient commencé à s'organiser sur un plan communautaire. Mais Epalinges n'est devenue une véritable commune, au sens politique du terme, qu'au cours du XVI^e siècle. Elle comptait 219 habitants en 1709. Que de chemin parcouru depuis lors.

Francis Michon



C'est aussi Epalinges au XXI^e siècle: le paysage intact du Bornalet. Le ruisseau Martin prend sa source dans ce bosquet. © Francis Michon

Chien en laisse Période de mise bas



En cette période de mise bas, les chiens, grands et petits, peuvent perturber les jeunes animaux sauvages et leurs parents. Dès lors, nous recommandons aux propriétaires de les tenir en laisse, en forêt et dans les pâturages boisés, **du 1^{er} mai au 15 juillet**.

Déchets canins



Dans un souci de salubrité publique et par respect à l'égard de tous les promeneurs, nous rappelons que de nombreux distributeurs de sacs pour les déjections canines sont installés sur ou à proximité directe de poubelles de rue.